

Date de convocation : 6 décembre 2021
Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRENOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-118
Attribution du marché acquisition d'un véhicule neuf destiné à la collecte des ordures ménagères, composé d'un châssis, d'une benne et d'une grue

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2021,
Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a lancé, le 28 septembre 2021, un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule neuf destiné à la collecte des ordures ménagères.

Ce marché comprend deux lots :

- Lot 1 - châssis ;
- Lot 2 - benne et grue.

Chaque lot n'a reçu qu'une seule réponse mais ces dernières sont conformes aux exigences techniques.

Ainsi, la commission d'appel d'offres a décidé de l'attribution :

- Du lot 1 à la société Garage Gay pour un montant de 91 195,88 € HT ;
- Du lot 2 à la société Faun Environnement pour un montant de 167 425,60 € HT.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 – chassis : GARAGE GAY
 - Lot n° 2 – benne et grue : FAUN ENVIRONNEMENT
- De l'autoriser à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 – chassis : GARAGE GAY
 - Lot n° 2 – benne et grue : FAUN ENVIRONNEMENT
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOUDRENOVITCH
Président

